



CONVENTION DE SCOLARISATION

Année 2021 - 2022

Exemplaire à retourner complété et signé



Entre :

L'école Pluie de Roses, sis 20 rue du Maréchal Joffre à Villenave D'Ornon

et

Monsieur et (ou) Madame

demeurant

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant

Désignés ci-dessous le(s) parent(s).

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'école Pluie de Roses à Villenave d'Ornon ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'école Pluie de Roses à Villenave d'Ornon, s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année en cours.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents en annexe ; idem pour garderie et autres activités.

Article 3 - Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(ent) à inscrire l'enfant en classe de au sein de l'école Pluie de Roses à Villenave d'Ornon.

Pour l'année scolaire en cours, le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif sur le site Internet de l'école et du règlement intérieur de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter à leur enfant. Ils s'engagent à soutenir l'établissement dans son action éducative, à ne pas dénigrer l'établissement et la communauté éducative, à ne pas user de la violence sous quelque forme que ce soit, à respecter et faire respecter par leur enfant le règlement intérieur.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Pluie de Roses à Villenave d'Ornon et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les cotisations à des tiers (A.P.E.L, U.D.O.G.E.C, UGSEL, Diocèse). Les parents sont informés chaque année de l'évolution des différents tarifs et l'établissement s'engage à ne pas augmenter ces tarifs au cours de l'année scolaire.

En contrepartie, les parents s'engagent à verser les frais demandés par l'établissement aux échéances voulues. Dans le cas contraire, une procédure de contentieux sera engagée après trois rappels. Elle sera aux frais des familles.

Article 5 - Assurances

L'OGEC Pluie de Roses inclut dans ses tarifs une assurance "garantie individuelle accident" pour tous les élèves de l'établissement.

Ecole Pluie de Roses - 20 rue du Maréchal Joffre - 33140 Villenave d'Ornon

Téléphone : 05.56.37.46.59

Courriel : secretariat@ecolepluiederoses.fr

Site : www.ecolepluiederoses.fr

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant en responsabilité civile et à la fournir lors de l'inscription ou la ré-inscription.

Article 6 - Durée et résiliation de la convention

La présente convention est renouvelable chaque année. Si la famille n'a pas respecté ses engagements financiers, la convention sera résiliée automatiquement et une procédure de contentieux sera engagée aux frais des familles.

Article 7 - Durée et résiliation

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Le coût annuel des contributions familiales et des prestations péri-scolaires au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'enfant en cours d'année sont :

- déménagement ;
- changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement ;
- tout autre motif légitime accepté expressément par le chef d'établissement après entretien avec la famille.

Les parents devront confirmer la date de départ de l'élève par courrier, un délai de préavis d'un mois devra être respecté. Dans le cas contraire, l'élève sera considéré comme présent pendant ce mois pour toutes les prestations.

Article 8 - Résiliation au terme de l'année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant lors de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard à la date de retour figurant sur la fiche de retour de réinscription.

L'établissement s'engage au 20 juin à informer les parents de la non inscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève, non-respect de l'article 3).

Article 9 – Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, **vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales**, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

F. PHILIPP, Chef d'Etablissement



Fait à :

Date

Signature des 2 parents :

Ecole Pluie de Roses - 20 rue du Maréchal Joffre - 33140 Villenave d'Ornon

Téléphone : 05.56.37.46.59

Courriel : secretariat@ecolepluiederose.fr

Site : www.ecolepluiederose.fr